

Le 09/03/2020

Gouv'Actu

Lundi 9 mars 2020

1 - Coronavirus

1 - Coronavirus

Un Conseil de défense consacré au suivi de la crise du Coronavirus COVID - 19 s'est tenu le dimanche 8 mars 2020 au palais de l'Elysée, autour du Président de la République et du Premier ministre.

Rappel des cas au niveau international et national

Situation internationale : au total, on compte 107 644 cas et 60 659 cas guéris.

101 pays sont touchés.

En France, dimanche 8 mars, nous avons selon Santé Publique France 1 126 cas confirmés (+ 117 cas en 24h).

Désormais, toutes les régions métropolitaines, + 3 régions en Outre - mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique) sont touchées.

Une nouvelle zone de circulation du virus : Corse / Ajaccio. Au total sept situations de regroupements sont observées (Les Contamines - Montjoie en Haute - Savoie ; La Balme - de - Sillingy en Haute - Savoie ; Crépy - en - Valois / Creil dans l'Oise ; Mulhouse dans le Haut - Rhin, le Morbihan, regroupement de cas au retour d'un voyage organisé en Egypte et Corse Ajaccio).

Principaux messages

Le Ministre de la Santé et des Solidarités Olivier Véran a tenu à saluer la très forte mobilisation des professionnels de santé, extrêmement sollicités depuis ces derniers jours, en particulier dans les zones de circulation active du virus dans le Haut - Rhin et dans l'Oise.

Nous sommes toujours au stade 2 ce qui signifie que notre priorité est de tout faire pour ralentir la circulation du virus, car c'est la seule façon de protéger les personnes vulnérables et d'atténuer le pic épidémique.

Dans certains endroits, le virus circule activement et c'est pourquoi nous avons annoncé vendredi dernier des mesures spécifiques pour freiner sa circulation, telles que la fermeture des écoles de l'Oise et du Haut Rhin pendant 15 jours.

Comme l'a annoncé le Premier ministre vendredi dernier, les mesures du stade 3 seront déclenchées sur tout le territoire lorsque cela sera nécessaire, et pas avant.

Concernant la stratégie mise en place par notre Gouvernement

1) Notre stratégie face à cette menace est tout d'abord de préparer notre population à appliquer les gestes de prévention

Nous appelons tous les Français à respecter et à appliquer les gestes barrières que nous diffusons depuis maintenant plusieurs semaines (lavez - vous les mains régulièrement, toussiez dans votre coude et non dans votre main, mouchez - vous dans un mouchoir à usage unique, ne vous serrez plus les mains ou ne vous embrassez plus). **Ce sont les petits gestes qui participent à la plus grande protection, et qui nous permettront de ralentir efficacement la propagation du virus.**

Comme annoncé vendredi, nous déconseillons les visites auprès des personnes âgées à domicile pour éviter de leur transmettre le virus - en dehors des cas d'absolue nécessité évidemment.

Dans les établissements de santé, comme les EHPAD, nous vous demandons de limiter les visites auprès des patients à une seule personne. Les visites de personnes mineures ou de toute personne malade sont à prohiber.

Une logique demeure dans les mesures que nous prenons : c'est celle de freiner l'entrée du virus dans les territoires d'où il est absent, et de freiner sa diffusion lorsqu'il y circule.

Le freinage s'organise de manière distincte selon les territoires et durera aussi longtemps que l'on constatera sa légitimité scientifique.

L'application du freinage répond à deux principes : la différenciation et la proportionnalité.

Chaque mesure de freinage doit être entreprise territoire par territoire, au bon moment. C'est la différenciation. C'est, par exemple, à ce stade, la fermeture des crèches et des établissements scolaires dès qu'une zone connaît une circulation active du virus.

La proportionnalité, c'est garantir la continuité de la vie sociale, économique et démocratique de notre pays tout en limitant les risques de diffusion du virus dans la population.

- o Pour rappel, tous les rassemblements sont interdits sur décision des préfets dans les zones à forte activité virale, comme l'Oise et le Haut-Rhin.

- o Cette logique de freinage doit être poussée un cran plus loin : à l'échelle nationale, tous les rassemblements de plus de 1 000 personnes sont désormais interdits. Les rencontres sportives en milieu ouvert sont désormais incluses dans le champ de l'interdiction (sauf bien sûr si le huis clos les ramène sous le seuil des 1000). Cette interdiction - dont l'échéance sera conservée au 15 avril à ce stade - sera assortie d'exceptions permettant de garantir les événements indispensables à la continuité de la vie de la Nation. Sont notamment inclus dans l'exception : les manifestations, les concours, les meetings électoraux. Un recensement doit être fait par les ministères et les préfets pour arrêté très rapidement la typologie de ces événements, qui fera l'objet d'une circulaire.

2) Au - delà de la population, nous préparons également notre système de santé

Les professionnels en ville, qui sont mobilisés depuis le début de l'arrivée du virus sur notre

territoire, seront les premiers acteurs de la gestion sanitaire lorsque nous serons en stade 3.

Pour cela, pour simplifier leur travail, et simplifier l'accès des patients à un médecin, le Ministre de la Santé et des Solidarités va signer dès lundi 9 mars un décret pour assouplir les conditions de réalisation de la télémédecine. Face à cette situation exceptionnelle, nous souhaitons en effet faciliter l'utilisation des outils courants de communication à distance.

Nous n'oublions pas les hôpitaux : grâce à l'annonce du Premier ministre vendredi sur la possibilité de mettre en place le Plan Blanc dans tous les hôpitaux et cliniques de France, nous préparons le système hospitalier à répondre à la demande dans les jours à venir. Le Ministre de la Santé va par ailleurs signer un décret permettant de déplaçonner les heures supplémentaires pour les professionnels de santé hospitaliers, ce qui leur permettra ainsi de pouvoir plus facilement assurer la continuité des soins dans les services dans cette situation exceptionnelle.

Enfin, le plan Bleu, activé vendredi dernier par le Premier ministre, permet à chaque EHPAD de renforcer les mesures d'hygiène, de suivi des patients, et les effectifs professionnels. Nous surveillons de très près la prise en charge des personnes âgées, que ce soit en établissement ou dans les structures de soins à domicile.

[Télécharger le Gouv'Actu](#)

[Télécharger le discours du Ministre de la Santé](#)

[En savoir plus](#)

[Télécharger les EDL sur les fermetures d'écoles](#)